

PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE LA FORMATION / MODULE 1 : LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

CONTEXTE

Aujourd'hui, la Gestion Prévisionnelle des Métiers et Compétences se développe dans les établissements. Le Développement Professionnel Continu amène une multiplicité d'acteurs à travailler ensemble (services RH, services des affaires médicales, service qualité, médecins) et pourrait se conclure par des actions communes médical/non médical.

L'ANFH Rhône souhaite profiter de ses nouveautés pour faire évoluer son offre de formation en proposant des modules courts (1 à 2 journées) maximum sur des thèmes précis.

Le parcours de formation est préconisé mais le choix est laissé aux personnes intéressées de s'inscrire dans les modules de leur choix.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectifs généraux

- ✚ Connaître et s'approprier les obligations réglementaires au service du développement des compétences

Objectifs spécifiques

Le stagiaire doit être capable de :

- ✚ Connaître les typologies d'actions de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie
- ✚ Définir le besoin de développement des compétences et mobiliser le dispositif adapté dans le cadre de la FPTLV
- ✚ Connaître les composantes du Développement Professionnel Continu
- ✚ Identifier les enjeux et l'impact du DPC, médical et paramédical, sur l'institution, les organisations du travail
- ✚ Articuler les logiques de DPC et de FPTLV entre elles et avec la démarche de Gestion Prévisionnelle des Métiers et Compétences

PROGRAMME

JOURNEE 1

Objectifs

Connaitre le cadre réglementaire des démarches concourant au développement des compétences
Comprendre les notions fondamentales qui sous-tendent les trois démarches
Identifier les articulations entre les dispositifs GPMC, DPC, FPTLV
Connaître les composants du DPC
Identifier les enjeux du DPC et son impact sur l'institution, les acteurs, les organisations
Connaître les types d'actions et les dispositifs de la FPTLV
Relier, dans une perspective stratégique, les types d'actions et les dispositifs de la FPTLV à la notion de parcours professionnel et ses variantes
Visualiser l'architecture d'une politique de développement des compétences
Faire le bilan des apports et productions

PUBLICS CONCERNES

Service RH et formation

Services affaires médicales

Médecins

Cadres de pôle

Cadres

Membre du CTE

DUREE

1 jour

ORGANISME DE FORMATION

ECS COMPETENCES

CONTACTS

Clélia DUMONT
Conseillère en Formation
04.72.82.16.11
c.dumont@anhf.fr

Lydia RIVAT
Conseillère en Formation
04.72.82.13.24
l.rivat@anhf.fr